

## Section 13 Chimie physique théorique et analytique

### Motion

#### Sur le cadrage de la rédaction des dossiers de promotion.

La section 13 du CoNRS proteste fermement contre les recommandations adressées par le CNRS aux chercheurs et chercheuses pour la rédaction des dossiers de promotion CRHC, DR1, DRCE1 et d'évaluation à mi-vague et vague. Ces recommandations imposées sans concertation avec les sections du comité national s'avèrent inadéquates, infantilisantes et très réductrices. Elles laissent insuffisamment de place à la description de l'activité scientifique et s'avèrent dommageables pour la lisibilité et la valorisation des dossiers. L'absence d'une liste exhaustive de productions est en particulier préjudiciable à l'évaluation. La communauté ressent très négativement cette démarche. Les membres de la section 13 du CoNRS rappellent que la capacité des chercheurs et chercheuses à structurer leur rapport d'activité ou de candidature fait partie des attendus de l'évaluation. S'il reste important d'établir un certain cadrage, il n'en demeure pas moins important d'autoriser une certaine liberté rédactionnelle aux chercheurs et chercheuses pour présenter au mieux leur activité scientifique.

**Motion adoptée le 18 novembre 2021.**  
**20 votants : 20 oui 0 non 0 abstention.**

**François MAUREL**  
**Président de la Section**

#### Destinataires :

- Antoine Petit, président directeur général du CNRS
- Alain Schuhl, directeur général délégué à la science
- Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de chimie (INC)
- Olivier Sandre, président du Conseil scientifique de l'INC
- Fabien Jobard, président de la CPCN